



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

PAPP
Pôle Académique
de Prospective et de Performance

Affaire suivie par
Yannick LAMBOLEZ
T : 01.57.02.66.40
Mél : yannick.lambolez1@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 17 août 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et messieurs les proviseurs
des lycées publics

Mesdames et messieurs les principaux
des collèges publics

Mesdames et messieurs les directeurs
d'EREA

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements d'enseignement privé
du second degré sous contrat

s/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie-directeurs académiques
des services départementaux de l'Éducation
Nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-
Saint-Denis et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2020-52

Objet : Constat des effectifs des établissements publics et privés sous contrat à la rentrée scolaire 2020 pour les élèves du second degré, les étudiants de classes préparatoires et de sections de techniciens supérieurs

Référence : DEPP B1 n°D2020-000319

PJ : Nomenclature des PCS - Aide à la codification

Comme chaque année, le constat des effectifs des élèves du second degré est à effectuer à la rentrée scolaire 2020. Cette opération est une étape capitale de l'année scolaire. Elle s'achèvera le mardi 6 octobre 2020 (date limite pour la transmission à l'administration centrale des fichiers du constat pour une fin de saisie le lundi 5 octobre 2020).

Son observation est le point de départ de la préparation de la rentrée suivante car il permet de calculer les prévisions d'effectifs établies par l'académie et le ministère. De sa qualité dépend donc celle de la préparation de la prochaine rentrée, l'analyse des effectifs constituant une donnée majeure du fonctionnement du système éducatif.

Par ailleurs, dans le cadre des évaluations nationales en 6^{ème} et des tests de positionnement en 2^{nde} et 1^{ère} de CAP qui se dérouleront à compter du 14



2

septembre 2020, un export SYSCA sera effectué par la DEPP **le mercredi 2 septembre** pour pré-remplir les applications. Les élèves de ces classes qui ne seront pas dans l'export devront être saisis directement sur les plateformes des évaluations. Il est donc souhaitable que ces élèves en particulier soient saisis dans les bases établissements au plus tard le 1^{er} septembre.

Les établissements utilisant un logiciel de gestion externe devront avoir procédé à une intégration de leurs données élèves, idéalement avant l'export de la DEPP pour les évaluations, et au plus tard pour le 21 septembre 2020 pour que le PAPP puisse effectuer des contrôles.

La saisie précoce des élèves et le suivi des effectifs par le Pôle académique de prospective et de performance permettent également dès fin août de proposer des solutions de scolarisation rapide aux élèves non affectés par le calcul des places vacantes, limitant ainsi les interrogations complémentaires par le SAIO.

S'il est, bien entendu, indispensable que les données élémentaires concernant l'identité des élèves continuent d'être renseignées avec rigueur, je souhaiterais également qu'une vigilance particulière soit portée sur plusieurs informations dont l'absence nuit à la qualité de la caractérisation sociale de l'académie et aux suivis des élèves dits « décrocheurs » : les professions et catégories sociales des parents, le régime scolaire et les motifs de sorties des élèves.


Pour vous aider à coder les professions et catégories sociales, vous trouverez ci-joint une aide à la codification indiquant pour chaque code des exemples ou une définition. Si toutefois vous avez un doute, vous pouvez contacter le Pôle académique de prospective et de performance.

Par ailleurs, il est également important de bien identifier dans les bases les élèves ayant le statut d'Apprenti. Cette précision dès qu'elle est connue, doit figurer au lieu et place du statut Scolaire sur la fiche de l'élève scolarisé dans votre établissement.

Enfin, des points de contrôle vous seront envoyés régulièrement par SIECLE ou par mail à l'adresse générique de l'établissement. Parmi ces contrôles, vous disposerez de la liste des élèves en multi-inscription. Pour ces élèves, une seule parmi les inscriptions sera prise aléatoirement si l'élève est toujours en multi-inscription. Il faut donc s'assurer, pour un élève scolarisé dans votre établissement, qu'il soit sorti des bases élèves des autres établissements. S'il s'agit, en fait, de deux élèves différents, il est indispensable de prévenir au plus vite le Pôle académique de prospective et de performance, par mail à ce.papp@ac-creteil.fr.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine et entière collaboration pour la réussite de ces opérations auxquelles j'attache une particulière importance.

Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale



Sylvie THIRARD



3

Nomenclature des PCS - Aide à la codification -

PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS)

AGRICULTEURS

10 Agriculteur Exploitant

Cultivateur - Viticulteur - Horticulteur - Maraîcher - Fermier - Métayer - Entrepreneur de Travaux Agricoles (Moins de 10 salariés)

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 Artisan

Artisan, Boulanger, Pâtissier, Boucher.....
Artisan Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier
Artisan d'imprimerie, d'art

Transporteur routier indépendant (moins de 10 salariés)

22 Commerçant et assimilé

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés:
Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent Immobilier

23 Chef d'entreprise de 10 salariés et plus

CADRES & PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUP.

31 Professions Libérales

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert-comptable, Pharmacien

33 Cadre de la fonction publique

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché ...

34 Professeur, Professions scientifiques

Proviseur, Principal, Professeur Agrégé ou Certifié, Conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier

35 Profession de l'information, des arts et des spectacles

Journaliste, Ecrivain, Bibliothécaire, Danseur, Comédien ...

37 Cadre administratif, Commercial d'entreprise

Directeur d'agence bancaire

38 Ingénieur, Cadre technique d'entreprise



4

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

42 Professeur des Ecoles, Instituteur et Assimilé

Instituteur, Directeur d'école, P.E.G.C, Maître Auxiliaire, Conseiller d'éducation ...

43 Professions intermédiaires santé et du travail social

Puéricultrice, Infirmier, Assistante Sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur Spécialisé, Sage-femme

44 Clergé, Religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

Contrôleur des Impôts, Secrétaire Administrative, Inspecteur de Police, Adjudant

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentants, Maître d'hôtel, Photographe

47 Technicien

Dessinateur industriel, Analyste, Programmeur, Géomètre, Technicien, Chimiste, Contrôleur Laitier ...

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES - Suite

48 Contremaître, Agent de maîtrise

Conducteur de travaux, Chef de dépôt, Chef d'atelier, Chef de cuisine

EMPLOYES

52 Employé civil et Agent de service de la fonction publique

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, Commis, Agent de service, Préposé, Dactylo, Standardiste ...

53 Policier, Militaire

Gendarme, Pompier, Agent de police, Agent de sécurité ...

54 Employé administratif d'entreprise

Secrétaire, Dactylo, Guichetier, Standardiste, Hôtesse d'accueil ou d'accompagnement, Employé

55 Employé de Commerce

Vendeur, Caissière, Pompiste

56 Personnels - Services directs aux particuliers

Nourrice, Concierge, Coiffeur salarié

OUVRIERS

62 Ouvrier qualifié dans l'industrie

Mécanicien, Ajusteur, O.H.Q., O.Q., Chef d'équipe.....

63 Ouvrier qualifié dans l'artisanat

Ouvrier d'art, Verrier, Couturière, Jardinier, Menuisier, Charpentier ...

64 Chauffeur

Chauffeur routier, Chauffeur de Taxi (Salarié) ...

65 Ouvrier qualifié manut. magasin. transp.

Conducteur de machine ou d'engin, Magasinier

67 Ouvrier non qualifié dans l'industrie

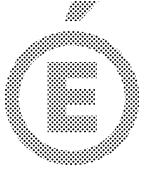
Mancœuvre, Manutentionnaire, ...

68 Ouvrier non qualifié dans l'artisanat

Bagagiste, Déménageur

69 Ouvrier agricole

Marin Pêcheur, Bûcheron, Berger



RETRAITES

- 71 Retraité : Agriculteur Exploitant
 - 72 Retraité : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise
 - 73 Retraité : Cadre, Professions intermédiaires
 - 76 Retraité : Employé, Ouvrier
-

AUTRES INACTIFS

5

- 81 Chômeur n'ayant jamais travaillé
 - ☞ pour les chômeurs qui ont déjà travaillé, indiquer la dernière profession et non '81'*
- 83 Militaire du contingent
- 84 Elève/Étudiant
- 85 Personne sans activité professionnelle et qui n'a jamais travaillé (moins de 60 ans)
- 86 Personne sans activité professionnelle et qui n'a jamais travaillé (60 ans et plus)
 - ☞ pour les personnes sans activité professionnelle qui ont déjà travaillé, indiquer la dernière profession et non '85 ou 86'*
- 99 Non renseignée (Inconnue ou sans objet)